

Richesse et pauvreté chez Platon :
entre politique et éthique
Exemplier

[1] Platon, *Le Banquet* : la pauvreté comme origine des désirs humains

« Pauvreté (*Penia*), fomentant par suite de son propre dénuement (*aporian*) le projet d'avoir un enfant d'Expédient (*Poros*), s'allonge près de lui et a ainsi conçu Erôs » (Platon, *Banquet*, 203a, trad. A. Merker, texte grec J. Burnet, Oxford).

[2] Aristote, *La Politique* : deux définitions de la richesse

Aristote parle de deux définitions de la richesse :

(1) « la véritable richesse » (ὁ γὰρ ἀληθινὸς πλοῦτος), tirée d'un art naturel d'acquérir, est constituée d'une « thésaurisation de biens nécessaires à la vie et utiles à la communauté de la cité ou de la maisonnée » (θησαυρισμὸς χρημάτων πρὸς ζωὴν ἀναγκαίων καὶ χρησίμων εἰς κοινωνίαν πόλεως ὀκίας)¹. Ce type de richesse a pour mesure les besoins et trouve sa limite dans la vie excellente menée par l'être humain dans un état d'autarcie (donc dans la communauté politique)². Elle n'est donc pas illimitée, et Aristote critique ici Solon, qui a écrit ce vers :

« De la richesse, il n'est aucun terme manifeste pour les hommes. »³
(πλούτου δ' οὐθὲν ἔρμα πεφασμένον ἀνδράσι κεῖται.)

Aristote récuse l'idée que la richesse n'aurait pas de limite intrinsèque, car la richesse (véritable) est « une abondance d'instruments économiques et politiques » ; or aucun instrument n'est illimité, que ce soit en grandeur ou en quantité, car la fin qu'il sert à atteindre constitue précisément pour lui une limite ; or toute fin humaine est par nature le bien de la vie humaine, qui se voit délimité éthiquement et politiquement. La richesse est l'instrument de la réalisation de l'excellence de la vie humaine et exclut l'illimitation ;

(2) une richesse tirée d'un art non naturel d'acquérir et conçue comme une quantité de monnaie ou numéraire (νομίσματος πλοῦθος)⁴. Cette pseudo-richesse est prise pour une véritable richesse la plupart du temps, mais révèle à certains moments son inconsistance : étant fondée sur la possession de monnaie ou numéraire (*nomisma*), elle dépend d'une convention (*nomos*), comme son nom l'indique, et non plus de la satisfaction des besoins, qui eux, en revanche, sont ancrés dans la réalité concrète de la vie humaine. Le changement de la convention (une dévaluation, par exemple) peut faire s'évanouir la richesse. Aristote illustre cette analyse par la fable de Midas qui avait demandé aux dieux de pouvoir transformer en or tout ce qu'il touchait, et qui mourut de soif et de faim puisque les aliments qu'il touchait de sa bouche se transformaient en or.

1 Aristote, *La Politique*, I 8, 1256b26-39, trad. A. Merker, texte grec de l'édition d'Oxford (voir les références éditoriales dans le paragraphe « Bibliographie » ci-dessous).

2 *La Politique*, I 8, 1256b26-39.

3 Aristote, *La Politique*, I 8, 1256b33-34. Aristote traite ici ce vers, qu'il cite isolément, comme s'il s'agissait d'une proposition théorique, qu'il s'empresse de réfuter. Mais Solon formule moins une théorie de la richesse qu'il ne dénonce moralement l'avidité et le désir insatiable des hommes, comme cela apparaît avec le reste du poème, cité par Stobée (III 9.23, voir Maria NOUSSIA-FANTUZZI, *Solon the Athenian, the Poetic Fragments*, Leiden / Boston : Brill, 2010, p. 82), et qui est justement consacré à une longue réflexion morale : Solon distingue la richesse donnée par les dieux d'une richesse que les hommes désirent dans leur hybris, et il annonce le châtement de Zeus.

4 *La Politique*, I 9, 1257b8-9.

[3] Platon, *Les Lois* : situation de la richesse dans la hiérarchie des biens

« Il y a deux sortes de biens : les biens humains et les biens divins. Les biens humains dépendent des biens divins, et si une cité accueille les biens supérieurs, elle acquiert aussi les biens inférieurs ; sinon, elle se trouve privée des deux à la fois. Or, parmi les biens de moindre importance, c'est la santé qui ouvre la marche ; en second vient la beauté ; au troisième rang, on trouve la vigueur, appliquée à la course et à tous les autres mouvements qu'on fait par son corps ; au quatrième vient la richesse, non pas la richesse aveugle, mais celle qui a une vue perçante, à condition qu'elle aille de pair avec la réflexion (*phronèsei*). Justement, ce qui à son tour prend la toute première place parmi les biens divins, ce à quoi revient le commandement, c'est la réflexion (*phronèsis*) ; au second rang vient la disposition à la tempérance d'une âme qu'accompagne l'intellect ; de ces deux premiers biens mêlés au courage naîtra le troisième bien, la justice ; au quatrième rang, on trouve le courage. Tous ces biens ont été placés par la nature avant ceux dont nous venons de parler, et il va de soi que le législateur doit respecter cet ordre. » (PLATON, *Les Lois*, I, 631b-d, trad. Luc Brisson et Jean-François Pradeau légèrement modifiée, GF Flammarion.)

[4] Platon, *Les Lois* : pauvreté et richesse mettent à mal l'âme, seule la médiocrité est bénéfique

« Voici l'avertissement que [le législateur] me paraît donner sur ce que sont les qualités du corps et ce qui fait qu'elles sont telles ou telles : le corps est précieux non parce qu'il est beau, robuste, rapide, de forte constitution ou même en bonne santé – encore que beaucoup puissent le penser – ni non plus d'ailleurs du fait des qualités opposées. Mais ce sont celles qui tiennent le milieu par rapport à l'ensemble de ces manières d'être qui sont les plus saines et du même coup les plus sûres, et de beaucoup. En effet, les premières rendent les âmes orgueilleuses et arrogantes, alors que les secondes les rendent basses et mesquines. Et il en va de même pour la possession des richesses et des biens, et c'est au même genre d'évaluation qu'il faut la soumettre. Car l'excès en chacune de ces choses engendre des haines et des dissensions (*staseis*) dans les cités comme dans la sphère privée ; le défaut au contraire entraîne le plus souvent des servitudes. » (PLATON, *Les Lois*, V, 728d-729a, trad. Luc Brisson et Jean-François Pradeau légèrement modifiée, GF Flammarion).

[5] Théognis, *Poèmes élégiaques* : la pauvreté asservit l'homme de bien

« L'homme de bien (*Andr'agathon*), la pauvreté l'asservit (*damnèsi*) plus que ne le fait toute autre chose, blanche vieillesse, ô Cynos, ou fièvre ;
il faut la fuir en se jetant dans la mer profonde, du haut de rochers escarpés.
Car un homme asservi (*dedmèmenos*) par la pauvreté ne peut rien dire
ni rien faire, sa langue est enchaînée. » (Théognis, *Poèmes élégiaques*, I, 173-178, trad. A. Merker, texte grec établi par Jean Carrière, Les Belles Lettres, 1975).

[6] Solon, *Élégies* : la richesse est désirable, pourvu qu'elle soit acquise avec justice

« Je désire avoir de l'argent, mais je ne consens pas à l'obtenir injustement. La justice vient toujours à la suite. » (Solon cité par Plutarque, *Vies* : *Solon*, 2.4 [79D].)

[7] Solon, *Élégies* : la grande richesse est propice à l'hybris

« Le peuple suivrait à la perfection les chefs
s'il n'était ni trop livré à lui-même ni violenté.
Car la satiété engendre l'hybris lorsqu'une fortune considérable s'attache
à des humains à l'esprit mal ajusté. » (Solon cité par Aristote, *Constitution des Athéniens*, XII 2.)

[8] Solon, *Éléges* : la vertu est supérieure à la richesse

« Beaucoup de viles gens sont riches, tandis que des gens de bien sont pauvres. Pour notre part, nous n'échangerons pas avec eux la vertu pour leur richesse, car l'une est toujours disponible, alors que l'argent passe d'un homme à l'autre d'un moment à l'autre » (Solon cité par Plutarque, *Solon*, 3.3. Voir dans sa continuité le grand fragment 13 (éd. West), édité par M. Noussia-Fantuzzi dans *Solon the Athenian*, p. 82-83).

[9] Aristote, *La Politique* : définition de la noblesse

« la noblesse est une richesse et une vertu très anciennes » (Aristote, *La Politique*, IV 8, 1294a21-22, trad. A. Merker, texte grec établi par J. Aubonnet, Les Belles Lettres).

[10] Aristophane, *Ploutos* (vers 415-609) : éloge paradoxal de la pauvreté

« PAUVRETE. — Ô de tous les hommes les plus facilement amenés à sortir du bon sens, vous deux, vieillards, confrères en radotage et en extravagance, s'il arrivait ce que vous désirez, je dis que vous n'y trouveriez pas votre compte. Car si Ploutos recouvrait la vue et se partageait entre tous également, il n'y aurait plus ni art chez les hommes ni industrie exercée par personne : ces deux choses par vous une fois abolies, qui voudra être forgeron, construire des vaisseaux, coudre, être charron, cordonnier, briquetier, blanchisseur, tanneur ? Qui voudra...

*Du sol avec le soc briser la croûte dure
Pour récolter les fruits que Déo nous procure,*

s'il vous est permis de vivre oisifs sans vous souciez de tout cela ?

[...] Car moi, assise comme une maîtresse, je contrais l'artisan, par le besoin de l'indigence, à chercher le moyen de gagner sa vie. » (Aristophane, *Ploutos*, vers 507-516 et 533-535, trad. H. Van Daele légèrement modifiée, Les Belles Lettres.)

« PAUVRETE. — [...] ma vie à moi n'est pas de ce genre⁵, non par Zeus, et ne le sera point. La vie de mendiant dont tu parles consiste à vivre sans rien avoir ; celle du pauvre, à vivre en épargnant et en s'appliquant à ses travaux ; à n'avoir aucun superflu, sans toutefois manquer du nécessaire. [...] plus que Ploutos je rends les hommes supérieurs et pour l'esprit et pour le corps. Avec lui ils sont podagres, ventrus, épais de cuisses, gras insolemment ; avec moi ils sont minces, à taille de guêpe et fâcheux pour les ennemis. » (Aristophane, *Ploutos*, vers 551-554 et 558-561, trad. H. Van Daele légèrement modifiée, Les Belles Lettres.)

[11] Autres références chez Platon, Aristote, Thucydide, Xénophon

PLATON, *République*, III 416c – IV 422a : interdiction de la propriété privée pour deux des trois classes de la cité (les gardiens chefs et les gardiens auxiliaires) ; suppression de la richesse et de la pauvreté dans toute la cité et en particulier dans la troisième classe (celle des paysans, artisans, ouvriers et tous les autres gens de métiers), effets délétères de la pauvreté sur les individus et sur l'organisation sociale, idem pour la richesse.

PLATON, *Lois*, III 679 : les communautés où l'on ne voit ni pauvreté ni richesse sont celles où pour ainsi dire les caractères les plus nobles peuvent advenir.

Lois, V 736c-737b : il est périlleux de procéder à une abolition des dettes et à une redistribution des terres (ce qui relève plutôt d'une tyrannie, voir *République*, VIII 565e-566a), mais inversement aucune action politique ne pourra se déployer correctement si persistent des contestations anciennes sur les propriétés et la terre.

⁵ À savoir une vie de mendiant.

Les riches doivent considérer que la pauvreté ne consiste pas à diminuer ses richesses mais à augmenter son insatiabilité, et ils doivent consentir à un nouveau partage des terres et à une remise des dettes en faveur des citoyens pauvres. – Ce problème ne se pose heureusement pas pour la fondation d'une nouvelle cité.

Lois, V 742a : interdiction à tous les citoyens de posséder de l'or et de l'argent, et autorisation d'avoir de la monnaie uniquement pour les échanges journaliers.

Lois, V 744d-745a : limitation des écarts de possession dans un rapport de 1 à 4 maximum, en prenant pour base la valeur du lot de terre, laquelle joue le rôle de limite inférieure protégeant contre la pauvreté.

Lois, V 742e-743c : la grande richesse est incompatible avec l'excellence morale (démonstration à lire !) et elle est source de discordes et même de guerre civile.

Lois, V 742d : une cité ne doit pas avoir pour but l'enrichissement ni la domination ni sa grandeur (en territoire, etc.).

ARISTOTE, *La constitution des Athéniens*, I à XIII : réformes politiques de Solon.

THUCYDIDE, *La Guerre du Péloponnèse*, III 70-85, IV 46-48 : guerre civile à Corcyre en -427 / -426 entre oligarques (riches et nobles) et démocrates (partisan du petit peuple, de condition moyenne voire pauvre).

XENOPHON, *Helléniques*, IV 7 *sqq.* : massacre de Corinthe en -393 / -392, où guerre civile entre oligarques et démocrates et guerre proprement dite entrent en osmose.

Bibliographie : textes antiques

ARISTOPHANE, *Ploutos*, dans *Comédies*, t. V, texte établi par Victor Coulon et traduit par Hilaire Van Daele, Paris : Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1997.

ARISTOTE, *Constitution d'Athènes*, texte établi et traduit par Georges Mathieu & Bernard Haussoullier, Paris : Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1922 (réimp. 1985).

ARISTOTE, *Politique*, 5 vol., texte établi et traduit par Jean Aubonnet, Paris : Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France » [CUF], 1960-1989.

[PLATON], *Platonis opera* (5 vol.), ed. E. A. Duke, W. F. Hicken, W. S. M. Nicoll, D. B. Robinson, J. C. G. Strachan (t. I, 1995), I. Burnet (t. II-V, 1901-1907), Oxford University Press.

PLATON, *Œuvres complètes*, 2 t., trad. Léon Robin, et Joseph Moreau pour *Parménide* et *Timée*, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1950.

PLATON, *Les Lois*, 3 vol., texte établi et traduit par E. Des Places et A. Diès, Paris : Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1951-1956.

PLATON, *Les Lois*, trad. par Luc Brisson et Jean-François Pradeau, Paris : GF Flammarion, 2006.

PLUTARQUE, *Vies*, t. II : *Solon – Publicola. Thémistocle – Camille*, texte établi et traduit par Robert Flacelière, Émile Chambry et Marcel Juneaux, Paris : Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1968.

[SOLON], NOUSSIA-FANTUZZI Maria (ed.), *Solon the Athenian, the Poetic Fragments*, Leiden / Boston : Brill, 2010.

THEOGNIS, *Poèmes élégiaques*, texte établi, traduit et commenté par Jean Carrière, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1975).

THUCYDIDE, *Guerre du Péloponnèse* (6 volumes), texte grec établi et traduit par Jacqueline de Romilly, Raymond Weil & Louis Bodin, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1953-1972.

XENOPHON, *Helléniques* (2 tomes), texte établi et traduit par J. Hatzfeld, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1936 (réimp. 1973).